

CHAPITRE PREMIER.

TEMPS DES CELTES.

Il est remarquable que notre arrondissement qui, dans ses limites resserrées, présente pendant plusieurs siècles dans la principauté de Dombes un état souverain et indépendant des Rois de France, présente aussi au temps des Celtes un peuple particulier et indépendant, qui s'est vu autrefois entouré de gloire et de renommée, et qui peut être compté parmi ces peuples conquérants. Ce peuple était les Ambarres, en latin *Ambarri*.

Les savants ont été partagés sur le lieu où ils doivent placer les Ambarres. Les uns, tel que Marlian (1), les plaçaient dans la Lorraine, et prétendaient trouver un vestige du nom de ce peuple dans le nom de la province de Barrois ; d'autres, tels que Vigenère et d'Ablancourt (2), dans la Bresse chalonaise ; le géographe Sanson (3) et Dunod (4), dans le Charollais ; Dom Martin (5), dans le Beaujolais, entre la Saône et la Loire. Mais le célèbre Danville, dont les travaux ont répandu tant d'éclat sur la géographie ancienne et ont éclairé tant de points obscurs de cette science, est le premier qui ait donné aux Ambarres leur véritable position (6), s'appuyant avec

(1) Ch. Marlian : *Index Geographicus in Commentaria Cæsaris*.

(2) Dans leurs traductions des Commentaires de César.

(3) Remarques sur la carte des Gaules

(4) *Histoire des Séquanois*.

(5) *Histoire des Gaules*, tome II.

(6) *Notice des Gaules : Ambarri*. Cependant Philibert Collet l'avait soupçonnée avant Danville. Voyez sa dissertation à la tête de son *Explication des statuts de Bresse*. Voyez aussi l'*Histoire des Dombes* manuscrite de M. Aubret. Mais Danville n'a eu sans doute connaissance ni de l'une, ni de l'autre.